

RKX de CHIMAY



CLUB : Ecurie les Volants

N° d'entreprise : 418.113.550

EPREUVE : RKX de Chimay

DATE : dimanche 24 octobre 2021

Epreuve Hors championnat placée sous l'égide de l'asaf



REGLEMENT PARTICULIER

Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19: Toutes les mesures liées au Covid-19, présentes ou à venir, reprises ou non dans ces textes, décidées par l'ASAF ou par les Autorités compétentes, font partie intégrante du présent règlement particulier. Il vous appartient donc de vous y conformer et de vous tenir au courant de l'évolution, à la hausse ou à la baisse, de ces mesures en suivant les informations officielles publiées par l'ASAF, ou par les Autorités.

Voir le dernier protocole établi, sur le site www.asaf.be + mise à jour constante.

Adresse des Vérifications administratives :

**CIRCUIT de Chimay
Grand prix des frontières, 1
6460 CHIMAY**

COMITE D'ORGANISATION

ASBL : Ecurie Les Volants ASBL siège social : rue Tige d'Ochain, 11 4560 CLAVIER

N° d'entreprise : 418.113.550

- Président : DELINCE Louis

lic. ASAF : LG 672

- Secrétaire : GEILENKIRCHEN Noel

lic. ASAF : LG 422

Trésorier : GEILENKIRCHEN Noel

Lic ASAF : LG 422

GESTION DE LA COURSE

- Directeur de course : GEILENKIRCHEN Noel

Lic. ASAF : LG 422

- Directeur(s) de course adjoint(s) : DELINCE Louis

Lic. ASAF : LG 672

- Secrétaire du meeting : RENVERSE Chantal

Lic. ASAF : HT 222

- Directeur de la sécurité : DELRUE Cindy

Lic. ASAF : HT 218

- Directeur(s) de la sécurité adjoint(s) : DOFFIGNY Michel

Lic. ASAF : HT 221

- Chargé des Relations avec les concurrents : VOLVERT Patrick

Lic. ASAF : LX 739

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

- Commissaires sportifs ASAF : Président du collège :

Lic. ASAF :

Membre :

Lic. ASAF :

Lic. ASAF :

- Commissaires techniques ASAF : Président du collège : .

Lic. ASAF :

Membres :

Lic. ASAF :

Secrétaire : .

Lic. ASAF :

- Observateur ASAF :
- Inspecteur - Sécurité ASAF :
- Médecin épreuve :

Lic. ASAF :

Lic. ASAF :

- Paramédical épreuve :

-

- Ambulances normalisées type 112 : AMBURANCE asbl

Nombre : 1

Chapitre 1 : Généralités

Art 1 : Identification:

Cette épreuve est organisée conformément aux dernières Prescriptions Sportives de l'ASAF 2021, du règlement particulier « Rallye Kart-cross (RKX) » et du présent règlement.

Epreuve inscrite au calendrier RKX ASAF et OPEN (ENPEA) du RACB (les licenciés nationaux et internationaux étrangers pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence étrangère d'un niveau suffisant, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation expresse ou permanente de l'ASN qui leur a délivré cette licence (voir art.3.3 licence étrangères, du présent règlement)

Permanences : Le jour du meeting : Secrétariat sur circuit grand prix des frontières, 1 6460 Chimay

Avant et après le meeting : Secrétariat (**Siège Ecurie**) : **Rue du Gonhy, 28 4100 SERAING**
tél 0032 496581700 seat@teledisnet.be

Timing :

Le samedi : possibilité de vérifications administratives de 18h à 19h30. A confirmer

Dimanche 24/10 :

7H30	Début des vérifications administratives selon normes et protocoles COVID
7h45	Début des vérifications techniques selon normes et protocoles COVID
8H15	Début des essais
09H30	Fin des vérifications administratives
09H45	Fin des vérifications techniques
10H15	Fin des essais
10h30	Briefing obligatoire pilotes, commissaires
11H00	qualification 1 RKX
13H30	qualification 2 RKX
15H00	qualification 3 RKX
16H30	Demi-Finales
17h30	Finales
18H15	Proclamation des résultats et podium

Particularités

Cette épreuve est organisée conformément au Règlement particulier « Rallye Kart-cross », dont tous les articles non repris ci-dessous, sont d'application automatique.

Article 2 : Voitures admises

Discipline RALLYE KART-CROSS

Division Junior (de 12 à 16 ans inclus) Sprint ER6 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc, référencé par la FIA

Junior Sprint CB500 Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur HONDA CB500. **Junior Sprint Citroën 2cv** Les véhicules devront être équipés exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc maximum.

Division Super Sprint (à partir de 16 ans) Les véhicules devront être équipés exclusivement d'un des moteurs suivants, issus d'une production "Moto" d'utilisation routière : YAMAHA R6 (fiche technique SC001) KAWASAKI ZX600 (fiche technique SC002) SUZUKI GSXR600 (fiche technique SC004) YAMAHA MT09 (fiche technique SC005) La cylindrée est limitée à : - 650cc pour les moteurs à 4 temps et à 4 cylindres ; - 850cc pour les moteurs à 3 cylindres.

Division Open Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum pourront être utilisés. Au-delà de 650cc il sera possible d'utiliser des moteurs à 3 cylindres maximum et de 850cc maximum.

Article 3 : Participation

1) **Tout pilote devra s'inscrire au minimum 3 jours avant l'épreuve**, date de la poste faisant foi. **Les pilotes demandant un Titre de participation journalière « TP-C » (valable seulement pour 1 meeting) renverront le formulaire de licence TP correctement et complètement rempli en même temps que leur formulaire d'engagement.**

L'acceptation médicale sera validée par le médecin de famille.

Pour les mineurs, le formulaire d'autorisation parentale dont la signature sera dûment légalisée, sera également joint.

Pour les détenteurs d'une licence annuelle, le document « copie des licences » sera joint.

Il ne sera pas possible de s'inscrire le jour de l'épreuve !

Le bulletin d'engagement, la copie de licence et la demande de TP éventuelle lisiblement complété, devra parvenir, au plus tard 8 jours avant l'épreuve (au + tard le Jeudi 21/10) à :

Secrétariat Ecurie Les Volants rue du Gonhy, 28 à 4100 SERAING.

Ou par Mail seat@teledisnet.be

Début des inscriptions le 1 octobre 2021.

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre total de participants à 100 pilotes.

Les priorités seront établies suivant l'ordre de réception des inscriptions par voie postale.

Aucune réserve ne sera mise en place.

2) Les frais d'inscription s'élèvent à 150 €, assurance comprise.

Le paiement de l'inscription majorée du prix des TP (15€) et CAP (10€) éventuels se fera par virement sur le compte de l'Ecurie : **BE38 0016 4391 4772** **au plus tard 3 jours avant l'épreuve (au plus tard le 21/10) ; en communication : nom+prenom+division+classe.**

En cas d'annulation du meeting sil les mesures sanitaires devenaient très compliquées à faire respecter, l'organisateur s'engage à rembourser intégralement les pilotes inscrits.

Des chiffres en vue de former leur numéro pourront être acquis au prix d'**1 €**, la pièce.

Le pilote recevra un bracelet lors de vérifications administratives à porter obligatoirement pour contrôle éventuel sur la ligne de départ.

Seuls seront autorisés à prendre le départ de l'épreuve, les pilotes qui se seront acquittés du montant de l'engagement. Le montant de l'engagement pour véhicule non qualifié sera remboursé au pilote, moins **12,50 €** pour frais d'administratifs.

3 Licences : licence annuelle

La licence minimale pour participer au meeting, est la licence « C ». Elle peut s'obtenir préalablement auprès des clubs membres de l'ASAF ou du VAS . Elles est soumise à un agrément médical décerné par un médecin reconnu par la Fédération ou par le médecin de famille et/ou dépositaire du dossier médical. Elle est soumise aussi pour les plus de 45 ans et plus à la réussite d'un test cardiologique à l'effort. Son prix est de **30 €**.

Pour les demandeurs mineurs d'âge une autorisation parentale dont la signature aura été légalisée par l'Administration Communale du lieu de domicile ainsi éventuellement, qu'une demande de **CAP ASAF (10 €)**, devront être jointes à la demande. Ce **certificat d'autorité parentale** (CAP) permet au représentant légal de se substituer au concurrent mineur dans toutes ses relations avec la Direction de Course et/ou les Officiels de la Fédération.

N.B. : Toutes les licences annuelles délivrées par la VAS autorisent également la participation aux compétitions de cette discipline, excepté la licence R

Titres de participation (TP)

Pour **tous les demandeurs d'engagement** qui ne possèdent pas de licence annuelle de la VAS ou de l'ASAF, un Titre de Participation journalière du type « TPC » valable pour ce seul meeting, pourra être demandé en même temps que l'inscription.

L'attestation médicale aura été complétée préalablement et jointe à la demande d'engagement, **sauf** pour les demandeurs qui seraient titulaires d'une **licence du RACB** en cours de validité (l'attribution de leur licence RACB ayant, en effet, été conditionnée à la détention de cette attestation). La présentation de cette licence sera, dans ce cas, exigée avant le départ de l'épreuve.

autorisent également la participation aux compétitions de cette discipline, excepté la licence R

- Licence journalière

Une licence journalière du type « TPC » valable pour ce seul meeting, pourra être demandée en même temps que l'inscription ; l'attestation médicale aura été complétée. Attention : Le jour même de l'épreuve, il ne sera pas possible d'obtenir de TP.

Son prix est de 15 € (RSG art 2).

A payer en même temps et en complément de l'engagement.

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (ENPEA) du RACB, les licenciés nationaux et internationaux étrangers pourront y prendre part sous le couvert de leur seule licence étrangère d'un niveau suffisant, pour autant qu'ils en aient reçu l'autorisation expresse ou permanente de l'ASN qui leur a délivré cette licence.

Chapitre 2 : Modalités de l'épreuve

Article 4 : Vérifications administratives et contrôle des documents

Les Vérifications Administratives des concurrents et le Contrôle des Licences auront lieu le jour de l'épreuve, le 24/10/2021, au secrétariat du circuit, situé à proximité de la ligne d'arrivée, selon ce timing : de 7h30 à 09h30, pour toutes les catégories, avec respect normes COVID.

Article 5 : Parc concurrents et vérifications techniques

Toutes les voitures engagées devront se présenter aux Vérifications Techniques le 24/10/2021, à proximités de la ligne de départ selon le timing suivant : de 7h45 à 09h45, pour toutes les catégories. **Le pilote se présentera obligatoirement aux vérifications techniques en tenue autorisée de course, muni de son casque et de son hans.**

A l'issue de la dernière manche, les pilotes rangeront leurs véhicules à l'endroit désigné par la direction de course. Ce lieu sera défini lors du briefing (parc fermé). Les véhicules resteront dans ce parc jusqu'à ½ heure après l'arrivée de chaque course et seront libérés si aucune réclamation n'est déposée par un pilote de la même division.

Dans le parc pilotes, une bâche déployée en dessous du véhicule de compétition est obligatoire par respect des normes environnementales (art 6.6.1), bible ASAF.

Chapitre 3 : Déroulement de l'épreuve

Article 6 : Parcours

Situation : Circuit de Chimay, commune de CHIMAY

Longueur : 1180 M, 60% asphalté et 40% terre.

Largeur : de 5 à 12 M

Nombre de courses à effectuer : 3 manches de 6 à 8 tours pour chaque manche, le nombre de tours étant déterminé au briefing avec possibilité de modification avant chaque manche selon les circonstances.

Toutes les courses de RXX seront agrémentées d'un « joker-lap »

Articles 7 : Prescriptions de l'épreuve

1) Les départs seront donnés à partir de 11h. Tout véhicule se présentant en retard au départ d'une manche sera refusé ou, au minimum, placé en fond de grille (si celle-ci n'est pas complètement mise en place).

2) Procédure de départ : Chapitre VII – A - Art. 1.10 des Prescriptions Sportives de l'ASAF.

3) En cas de casse sur le circuit, le pilote doit ranger son véhicule le plus loin possible du bord de la piste et le quitter sous les injonctions du Commissaire de piste pour se rendre en lieu sûr.

4) Après le franchissement de l'arrivée, le pilote devra ralentir, il lui est interdit de dépasser, il rentrera au parc pilote à une vitesse de 5Km/h, au maximum (voir Chapitre VII – A - Art. 1.6. des Prescriptions Sportives).

5) Toute aide extérieure pendant la course entraînera la mise hors manche immédiate.

En kart-cross et rallye kart-cross : même règle mais en plus, un Kart-Cross qui fait un tonneau complet, ne sera pas autorisé à reprendre la piste même s'il retombe sur ses quatre roues et est en mesure de poursuivre la manche. Il sera évacué de la piste et ne pourra reprendre le départ des manches suivantes sans avoir été, au préalable, contrôlé par le CT.

Le ou les pilote(s) ayant interrompu la course ne sera (seront) pas classé(s) pour la manche.

6) **BAB-CROSS INTERDITS** sauf avis contraire du Directeur de course le jour de l'épreuve.

7) **Feux rouges arrières « anti-crash »** : devront être allumés automatiquement au moment du branchement du coupe-circuit (partie 1 auto-cross, art 1.2.7.2 éclairage, partie 2-kart-cross 2.7.3.8). Un contrôle sur la grille sera effectué ; en cas de dysfonctionnement, le concurrent sera exclu de la manche.

8) Les pilotes devront se présenter sur la pré-grille de départ non casqués, pour contrôle ; une fois celui-ci effectué, ils devront porter le casque sur la tête avant le départ.

9) **Les pneus "Euros Cross"** de plus de 12mm de profondeur sont interdits ainsi que les pneus neige redessinés avec une profondeur de plus de 12 mm

Article 8 : Affichage et classement

1) Affichage : Avant l'épreuve, après et pendant : près du secrétariat du circuit.

2) Les classements suivants seront établis : un classement à toutes les manches (voir Chapitre VII – A - Art. 1.9.6. des Prescriptions Sportives 2021.

Articles 9 : Proclamation des résultats

En raison des normes COVID, aucune remise des prix n'est prévue !

Articles 10 : Divers

1) Tout article non repris dans le présent règlement est prévu dans le règlement sportif ASAF et tout pilote est tenu de s'y soumettre, par le fait même de son engagement.

2) En cas de situation exceptionnelle, le collège constitué par le Direction de Course et les Commissaires Sportifs pourra modifier ou compléter le présent règlement, s'il le juge nécessaire.

3) En cas d'un avertissement, d'une sanction ou d'une exclusion, infligés par la Direction de Course en vertu des dispositions reprises dans le « Tableau des pénalités », du Chapitre VII – A – Art. 1.12.

Tout concurrent, détenteur, sous certaines conditions, un droit d'appel à faire valoir auprès du Collège des Commissaires Sportifs.

4) Tout concurrent dont l'attitude, soit au cours de l'épreuve, soit lors de la remise des récompenses, serait incorrecte par des propos, des actes ou des tricheries, est passible des sanctions prévues au Règlement Sportif Général de l'ASAF. Le pilote est responsable du comportement de ses supporters, amis, parents et mécaniciens qui l'accompagnent.

5) Au cas où l'épreuve serait annulée ou reportée, le comité organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable et sera tenu au seul remboursement des frais de participation déjà versés.

6) En cas de litige, seul le texte français fera foi.

7) Accès parc pilotes strictement réglementé : à partir du samedi 23 octobre de 14H à 22h, le dimanche 24 octobre dès 7H.

Règlement approuvé par les Commissions Rallye Kart-cross

de la CSAP, en date du 01/10/2021 par Jerome JADOT, N° licence LG 418

de l'ASAF, en date du 01/10/2021 par Bernard HAYEZ N° Licence HT 001

Club organisateur : Ecurie les Volants Date : dimanche 24 octobre 2021 Championnat 2021 FWB RKX - Circuit de CHIMAY	n° voiture
--	-------------------

Engagement reçu *	Paiement reçu *	* DIVISION *	CLASSE *
Le/...../.....			
* C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N			

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, s.v.p.)				
Je, soussigné, (pilote)				
Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Homme / Femme	
...../...../.....	/ « »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Né(e) le :	Adresse :	N°:.....		
Code postal :	Localité :			
Permis de conduire : Carte d'identité :				
Téléphone : GSM : email :				
	ASAF	VAS	N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
				Ecurie
			


après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes.
M'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie ou contrôle de dopage qui me serait imposé par l'Organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes. L'organisateur décline toute responsabilité lors d'un accident mettant en cause tout pilote présentant un taux d'alcoolémie supérieur à la norme et/ou convaincu de dopage.
Certifie, sur l'honneur, que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée.
L'attention des concurrents est attirée sur le fait que la police d'assurance ne couvre pas les conséquences de sinistre résultant de risques aggravés comme par exemple une personne handicapée ou reconnue cardiaque.

VEHICULE			
Marque : Type : Cylindrée :cc			
RKX		<u>Junior SprER6</u> <u>Junior SprCB500</u> <u>Junior Spr 2cv</u> <u>Super Sprint</u> <u>OPEN</u>	moteur KAWASAKI ER.6 F ou N (fiche technique SC003) de 649cc équipés exclusivement du moteur HONDA CB500 exclusivement du moteur CITROEN 2cv de 652cc maximum. Voir règl part article 2 pour spécificités Tous les moteurs de moto 4 temps et de 650cc maximum

Les concurrents de moins de 18 ans, non titulaires d'une licence annuelle ASAF ou VAS joindront, en outre, à leur demande, une attestation parentale signée et légalisée par la commune de leur domicile (voir site www.asaf.be) pour obtenir une licence journalière.

Fait à, le .../.../ 2021 Faire précéder la (les) signature(e) de la mention "Lu et approuvé".
« » **signature pilote**
Signature de représentant légal (mineur)

Formulaire 1 : De demande d'un titre de participation (Uniquement pour les titulaires d'une licence RACB valide en 2021)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p> <p>-----</p> <p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-..." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> </tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="margin: auto;"> <tr> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> <td style="width:20px; height:20px;"></td> </tr> </table>								
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES</p>									

Nom de l'épreuve :	Dates :
---------------------------	----------------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TP-L (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-C (15 €)	<input type="checkbox"/> TP-B (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TP-A3 (50 €)								
EXPERIENCE REQUISE : (Agrément médical éventuel = Lic. RACB)	NON	NON	NON	OUI*	OUI*								
Numéro de licence : <table border="1" style="width:100%; height:20px;"><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>									*Voir expériences requises dans le cadre situé au verso du présent formulaire				

Province :	Je possédais une licence ASAF l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :		
Prénom :	Sexe : H F	
Rue :	N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :
Né(e) le :	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON
Téléphone fixe :	GSM :	Depuis + de 3 ans : OUI / NON
E-mail :		

Age minimum : 18 ans.

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 1. l'ASAF et les CSAP ;
Art. 2. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 3. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 4. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 5. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 6. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 7. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- a. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- b. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- c. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- d. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours ;** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

- Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
- J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère.
La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
- Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être apte à la pratique du sport automobile**/karting** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)


Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à le/...../.....

ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE	<i>Sans objet vu la possession d'une licence annuelle RACB en cours de validité.</i>
--	--

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour validation des documents reçus de l'organisateur.
-------------------------	--------	-------------	---

Formulaire 2 : Demande d'un titre de participation (valable pour un meeting)

 <p>Association Sportive Automobile Francophone</p>	<p>A payer en même temps que le droit d'engagement A renvoyer avec les documents d'inscription à l'épreuve pour laquelle il est sollicité.</p>	<p>Réservé au secrétariat de l'ASAF</p> <p>N° 2021</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table> <p>N° du T.P. pour l'épreuve :</p> <table border="1" style="width:100%; height: 20px;"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>								
<p>Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 – Fax. : 085/31.76.95 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be</p>	<p>Seuls les pilotes qui auront été classés, dans le courant des années 2020 et 2021, à une épreuve avec une licence annuelle de l'ASAF, pourront comptabiliser, aux Championnats/Challenges, les points acquis lors de leur meilleure participation avec un titre de participation "TP-." pour autant qu'ils communiquent le résultat y obtenu, au secrétariat de l'ASAF. Cette communication devra s'opérer lors de la demande de la licence annuelle, au plus tard, 1 mois avant la dernière épreuve du challenge / championnat concerné.</p>									

Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES

Nom de l'épreuve :	Date :
--------------------	--------

Type de titre de participation souhaité	<input type="checkbox"/> TPL (15 €)	<input type="checkbox"/> TPC (15 €)	<input type="checkbox"/> TPB (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA4 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA3 (50 €)	<input type="checkbox"/> TPA2 (50 €)
Certificat médical (Médecin de famille) / Expérience requise (voir au verso)	NON / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / OUI	OUI / OUI	OUI / OUI

Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F
Rue :			N° : Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Si moins de 18 ans, OBLIGATION de joindre une copie de la carte d'identité ou de l'acte de naissance, une autorisation parentale légalisée et une demande de « Certificat d'Autorité Parentale – CAP » (sur le formulaire ASAF disponible sur : www.asaf.be)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

Art. 8. l'ASAF et les CSAP ;
Art. 9. le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;
Art. 10. le ou les organisateurs de la manifestation ;
Art. 11. d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;
Art. 12. les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;
Art. 13. les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;
Art. 14. les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;
 pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

e. être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
 f. que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
 g. que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
 h. **que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

<input type="checkbox"/>	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile**/karting**** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote**/co-pilote**.
 (** Biffer éventuellement les mentions inadéquates)

Signature du demandeur et, le cas échéant, du représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Fait à, le/...../.....

<p>ATTESTATION D'APTITUDE MEDICALE</p> <p>Cette attestation est valable 3 mois et n'est pas obligatoire pour un «TP-L»</p>	<p>Si la prise de décision nécessite des examens ou tests supplémentaires, prière de compléter le cadre ci-dessous :</p> <p>Examen « cardio » obligatoire pour les 45 ans et plus Si examen(s) prescrit(s), utiliser le(s) formulaire(s) ASAF. (www.asaf.be)</p>
<p>Je soussigné, Dr.....,</p> <p>déclare que, ci-dessus, plus amplement identifié(e), a bien subi les examens médicaux réglementaires et que son état de santé ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport automobile** - du Karting en compétition**.</p> <p>** Biffer éventuellement les mentions inadéquates</p> <p>Date, signature et cachet du médecin examinateur :</p>	<p>ECG d'effort : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20.... (Validité Maximale : 2 ans)</p> <p>Date, signature et cachet du CARDIOLOGUE :</p> <p>Examen ophtalmo : OUI / NON Si oui, valable jusqu'au 31/12/20....</p> <p>Date, signature et cachet de l'OPHTALMOLOGUE :</p> <p>Remarque</p> <p><input type="checkbox"/> INAPTE AU PILOTAGE (= copilote uniquement) <input type="checkbox"/> SURVEILLANCE MEDICALE <input type="checkbox"/> LICENCE "HANDI"</p>

Réservé au Com. Sportif	Date :	N° de Lic :	Signature du Com. Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-contre, soit signée.
-------------------------	--------	-------------	--

